



**LA CGT REVENDIQUE
POUR TOUS LES
CADRES :**

- LE PMSS⁽¹⁾, SOIT 3311€/MOIS EN 2018
- LE COEF⁽²⁾ 115 CONVENTIONNEL APRES 2 ANS DE PRATIQUE
- AU MOINS LE COEFFICIENT 130 POUR LES SALARIES EXPERIMENTES
- AU MOINS LE COEFFICIENT 150 POUR CEUX QUI ENCADRENT

SALARIES CADRES MINIMUM SALARIAL 2018

La convention collective vous donne des droits...
prenez votre bulletin de paie

Vérifiez que votre coefficient⁽²⁾ est adapté à votre poste de travail
et que votre rémunération est au-dessus de ces minima :

Cadres

Caractères rouges: application du seuil du plafond de la sécurité sociale
en dessous duquel travailler en modalité 2 ou 3 n'est pas possible

Catégorie, Coefficient hiérarchique(2)	A partir de juillet 2017		
	Modalité 1/ Catégorie 1 (100% minimum conventionnel)	Modalité 2 (115% minimum conventionnel et PMSS)	Modalité 3 (120% minimum conventionnel)
1.1, 95 débutant	1 948 €	3 311 €	
1.2, 100 débutant diplômé cadre	2 051 €		
2.1, 105 moins de 26 ans	2 154 €		
2.1, 115 plus de 26 ans	2 359 €		
2.2, 130	2 666 €		
2.3, 150 6 ans d'ancienneté	3 077 €	3 538 €	
3.1, 170	3 473 €	3 994 €	4 168 €
3.2, 210	4 290 €	4 934 €	5 148 €
3.3, 270	5 516 €	6 344 €	6 619 €

Si votre poste ne correspond pas à votre coefficient SYNTEC,
ou que vous êtes en-dessous des minima, contactez-nous

(1) PMSS = plafond mensuel de la sécurité sociale

(2) Coefficient Syntec : voir http://www.syntec.fr/fichiers/Annexes/20130719184036_Convention_Syntec_Annexe_02.pdf

Rejoignez
l'équipe
CGT AKKA



<http://akka.reference-syndicale.fr>
cgtakka.france@gmail.com

Ne pas jeter sur la voie publique